



Nombre de conformité : 7 sur 9 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau présentant des contaminations
épisodiques.**



Valeurs mesurées : mini. : 26 °F - maxi. : 27 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 5 mg/L - maxi. : 5 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 mg/L - maxi. : 0,000 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



**Absence de mesure pour ce paramètre
en 2013.**



Tous les résultats pour les autres paramètres
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : CERCIER GENERALE
appartient à : C C PAYS DE CRUSEILLES
est exploité par : C C PAYS DE CRUSEILLES**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ CERCIER CHEZ PAPEY
- ◆ CERCIER DUBOURVIEUX
- ◆ CERCIER MEL.DUBOURVIEUX-PAPEY

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ CERCIER TRAIT.UV

Nos conclusions

***Eau distribuée de qualité bactériologique
insuffisante en 2013. Des contaminations
épisodiques de faible importance ont été
observées malgré la présence d'une
installation de désinfection des eaux.***

***L'eau est restée conforme aux limites de
qualité pour l'ensemble des paramètres
physico-chimiques analysés.***

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.